



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 17 septembre 2013

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux de
Langues Vivantes

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
Langues Vivantes des collèges et lycées publics
et privés de l'académie

s/c

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Rectorat

Collège
des Inspecteurs d'Académie
- Inspecteurs pédagogiques
régionaux
(CIPR)

Réf N°2013-125

Objet : Lettre de rentrée interlangues 2013

Chères et Chers Collègues,

Nous espérons que votre rentrée s'est convenablement déroulée après des vacances agréables et reposantes. Nous souhaitons également la bienvenue aux entrants dans notre académie en espérant qu'ils s'intègrent rapidement au sein des leurs nouvelles équipes.

> Deux nouvelles lois cadres

Deux nouvelles lois cadres entrent en vigueur : la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et la Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (n° 2013-660 du 22 juillet 2013). Ces deux textes majeurs auront une incidence certaine sur le fonctionnement de tous les personnels de la communauté éducative au quotidien. Ainsi dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), nous accueillons cette année, en langues vivantes, plus de 250 stagiaires, nommés dans l'académie, issus de différentes catégories et concours. Nous remercions vivement les collègues qui assureront l'accompagnement professionnel de ces enseignants entrant dans le métier, en rappelant l'importance de cette mission de compagnonnage pour nos nouveaux collègues.

> Deux axes majeurs de la politique éducative

Votre attention aura été inmanquablement attirée par l'accent particulier mis dans la Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 sur deux axes (circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013) :

Affaire suivie par
Les IA-IPR de langues vivantes

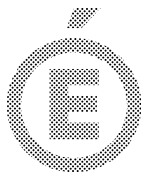
Annick BARNEL
Pascal BEGOU
Christian CHAMPENDAL
Marylène DURUPT
Maxime LACHEZE
Caroline PESCH-LAYEUX
Caroline PRINCE
Silvana TURCHINO-DIKSA

Téléphone
04 76 74 70 66

Télécopie
04 76 74 70 55

marylene.durupt@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble1



2/4

- L'intégration effective des outils numériques dans l'enseignement au quotidien, incontournable dans les projets dont ils viendront soutenir les ambitions pédagogiques.
- L'objectif ambitieux de lutte contre le décrochage scolaire qui rappelle que chacun des élèves continuera plus que jamais d'être au cœur des préoccupations de tous, sera décliné en tenant compte des spécificités de notre discipline. Une vigilance de tous sera notamment portée aux jonctions inter-degré (École – Collège, Collège – Lycée, Lycée – post Bac), zones de bouleversements particulièrement délicates pour l'élève. Dans l'esprit de la circulaire n° 2011-126 du 26-9-2011, publiée au B.O. n° 31 du 1^{er} septembre 2011, l'exercice d'une solidarité pédagogique et didactique d'un degré à l'autre permettra de fluidifier le continuum des apprentissages. À cet égard, dans le domaine de la continuité École – Collège, la référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'impose.

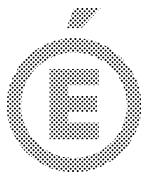
> Baccalauréat – session 2013

Cette rentrée scolaire est également l'occasion de dresser le bilan d'une première session d'examen du baccalauréat dans sa nouvelle forme. L'ensemble des équipes est remercié pour l'investissement nécessaire qui a permis un déroulement techniquement réussi des nouvelles épreuves sous leurs diverses modalités et la bonne réussite des candidats. Les équipes qui ont fait parvenir des résultats quantitatifs et des bilans sur le déroulement des épreuves sur leurs sites sont également vivement remerciées. Ces données précieuses ont été transmises aux inspections générales concernées.

> Trois axes structurants pour l'enseignement des langues vivantes

- Le temps de **l'audace** et de **l'innovation** pédagogiques est venu. En conformité avec les programmes nationaux de langues vivantes, dans le plus strict respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles, l'exercice professionnel s'attachera à enseigner, à éduquer et à édifier les élèves par la mise en œuvre de procédures didactiques aptes à stimuler et à entretenir leur intérêt et leur goût pour la pratique de la langue. On explorera notamment les voies qui favorisent la spéculation et la créativité des collégiens et des lycéens. Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site inter-langue de l'académie ainsi que sur les sites de chacune des langues vivantes où vous trouverez les dernières informations concernant la vie et les évolutions de nos disciplines.

- Ainsi que l'a rappelé Monsieur Daniel Filâtre, nouveau Recteur de l'académie de Grenoble, **le travail en équipes** dans ses multiples dimensions - disciplinaires, interdisciplinaires, pédagogiques et éducatives - doit constituer une inflexion notable de la pratique d'enseignement. Les langues vivantes qui y sont particulièrement propices et sensibles, sont déjà bien engagées et sollicitées en ce sens. Classes bilangues, Sections Européennes et de Langues Orientales (SELO), enseignement de l'Histoire des Arts, Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV) sont autant de dispositifs qui se prêtent à la coopération, voire à la co-animation. L'effort bénéfique déjà entrepris dans ces domaines sera poursuivi.



3/4

- Le renforcement des actions déjà mises en place dans le domaine de **l'ouverture à l'international** des établissements sera encouragé dans le but de permettre un accès le plus authentique possible à l'altérité culturelle, sociologique et linguistique qui fonde la pratique d'une langue vivante. Nous remercions les nombreux collègues qui organisent régulièrement des séjours à l'étranger, des échanges et des rencontres réelles ou virtuelles. En effet, au-delà du renforcement des compétences linguistiques et culturelles, ces programmes de mobilité sont un ressort essentiel de la motivation de nos élèves.

> Messagerie académique

L'adresse électronique de la messagerie académique sera utilisée comme outil principal de communication professionnelle. Les documents transmis par l'équipe des IA-IPR de langues vivantes seront envoyés via les listes d'adresses académiques, en général au format prenom.nom@ac-grenoble.fr

> Une nouvelle collègue IA-IPR

Cette année, l'équipe des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de langues vivantes accueille une nouvelle collègue d'allemand, Caroline Princé, à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle succèdera à Annick Barnel à partir du mois d'octobre. Annick Barnel exprime ses remerciements aux enseignants pour leur coopération et leur engagement tout au long de sept années de son exercice.

À toutes et à tous nous adressons nos meilleures salutations en vous souhaitant une excellente année scolaire 2013 – 2014.

L'équipe des IA-IPR de Langues Vivantes en résidence dans l'académie,

Annick BARNEL
IA-IPR d'allemand

Pascal BEGOU
IA-IPR d'italien

Christian CHAMPENDAL
IA-IPR d'anglais

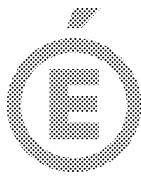
Maxime LACHEZE
IA-IPR d'anglais

Caroline PESCH-LAYEUX
IA-IPR d'espagnol

Silvana TURCHINO-DIKSA
IA-IPR d'anglais

Caroline PRINCE
IA-IPR d'allemand

Marylène DURUPT
IA-IPR d'anglais



4/4

- Adresses académiques des IA-IPR en résidence dans l'académie de Grenoble :
 - Annick Barnel : annick.barnel@ac-grenoble.fr
 - Pascal Begou : pascal.begou@ac-grenoble.fr
 - Christian Champendal : christian.champendal@ac-grenoble.fr
 - Marylène Durupt : marylene.durupt@ac-grenoble.fr
 - Maxime Lachèze : maxime.lacheze@ac-grenoble.fr
 - Caroline Pesch-Layeux : caroline.pesch-layeux@ac-grenoble.fr
 - Caroline Princé : caroline.prince@ac-grenoble.fr
 - Silvana Turchino-Diksa : silvana.diksa@ac-grenoble.fr

- Sites de référence (à consulter régulièrement) :
 - Site interlangues de l'académie (portail vers les différents sites académiques de langues vivantes) :
<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/interlangues/>
 - Site de l'éducation nationale :
<http://www.education.gouv.fr>
 - Site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>
 - Site Eduscol – Langues - Enseigner le numérique :
<http://eduscol.education.fr/langues>

- Rappel des programmes en vigueur en langues vivantes :
 - Collège Palier 1 :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/hs6/default.htm>
 - Collège Palier 2 :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs7/default.htm>
 - Lycée / classe de seconde : BO spécial n°4 du 29 avril 2010
<http://www.education.gouv.fr/cid51335/mene1007260a.html>
 - Lycée / cycle terminal (classe de première concernée en 2011-12)
<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>
 - Littérature étrangère en langue étrangère
<http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html>
 - Langues vivantes 1 & 2 du cycle terminal des séries STI2D, STL & STD2A
<http://www.education.gouv.fr/cid55411/mene1104143a.html>

- Nouvelles modalités du baccalauréat à partir de la session 2013
 - Journal Officiel :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000024497197> (articles 29 & 30)
 - Bulletin Officiel N°43 du 24 novembre 2011
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58313
 - Additif : Epreuves du Second Groupe – Bulletin Officiel N°9 du 1° mars 2012
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59177
 - Dispense et adaptation de certaines épreuves obligatoires de langue vivante :
BO n°12 du 22 mars 2012
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59393
 - Foire aux Questions sur le Site Eduscol
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/reforme-lycee2010/79/6/FAQLV-session2013_213796.pdf